



**Assemblée Générale de l'Union des Lieux à Vivre
le 13 octobre 2023 sur le site de l'association LA GERBE à Lézan**

Réunion convoquée de 10h à 16h30 au 83 chemin de Sauve à Lézan

1- Présentation des présents

Présents : ALICE, Bergerie de Berdine, Mas de Carles, La Celle, La Gerbe, Les Moreuils (en visio), La Trame (demande d'adhésion), Vercheny (en projet).

Représentés par un pouvoir : AC3, Médiation.

Excusé : GAF.

Absents (sans nouvelles récentes) : Cavaldonne (encore adhérent ?), Vogue la Galère.

A vu du nombre de Lieux à Vivre présents ou représentés, le quorum statutaire des $\frac{3}{4}$ est atteint et l'assemblée peut se tenir.

2- Vie des associations et questions administratives

- **Présentation de la mission de Caroline Cardeau** : chargée de la coordination et animation du réseau.
- **Présentation de La Trame** (un compte rendu de visite sur place a déjà été envoyé aux membres de l'UILV) : association de la Drôme implantée à Die, qui existe depuis 2 ans, et héberge des migrants dans plusieurs appartements et sur quelques places chez l'habitant. Ils vivent en habitat partagé avec des temps collectifs. L'association est soutenue par des privés et par des fondations. Elle est en réseau avec les associations de Die, et en lien avec la fondation Emmaüs. L'activité est soutenue par 2 salariés et 6 bénévoles dans le conseil collégial. L'association génère un revenu par les activités solidaires (traiteur, entretien de jardins). L'objectif est d'assurer 40% d'autofinancement à terme. Les migrants suivent des cours de français et sont bénévoles à la Matériauthèque. L'association a en vue l'achat d'un bien immobilier permettant de mettre en place l'hébergement, des salles communes, une cuisine, et des bureaux. La Trame est intéressée à rejoindre l'UILV du fait de l'esprit qui l'anime et de la variété des publics et activités qu'elle représente. L'adhésion de La Trame à l'Union des Lieux à Vivre est actée à l'unanimité.
- **Nouvelles de l'association Hilda-Soler-Les Moreuils (HLSM)** : Laurianne Descours présente les difficultés surgies après une visite de conformité, qui a lieu tous les 4 ans, et qui a formulé l'avis qu'en raison du public accueilli, il est obligatoire d'avoir du personnel formé présent sur le site 24h/24. La mission de veille assurée par les habitants des Moreuils a été jugée insuffisante. Cette

obligation implique une ligne budgétaire supplémentaire. Pour cela, HLSM a dû recruter sur ses fonds propres, car les Crédits Non Renouvelables (CNR) promis par l'ARS (Agence Régionale de Santé) ne sont encore versés (104 000 € attendus). De ce fait l'association fait face à un déficit mensuel de 15 000 €. À ce jour, l'ARS a informé l'association HLSM que la dotation ne serait pas suivie pour l'année 2024. Par conséquent, l'établissement est menacé de fermeture.

Le Conseil d'Administration parle de cette éventualité et est démobilisé. Laurianne a dû annoncer cette perspective à la fois aux compagnons habitant la partie Moreuils et aux personnes en LHSS (Lits Halte Soins Santé) dans la partie Hilda Soler.

L'ARS suggère un déménagement des LHSS sur Salon ou en tout cas en ville. Laurianne évoque le transfert simultané des Moreuils.

Proposition faite en séance : l'UILV pourrait rencontrer le CA de HSLM, et également provoquer un rendez-vous en préfecture de Région pour évoquer le fait que l'ARS met en péril une structure qui bénéficie d'un agrément administratif (OACAS) et va à l'encontre des besoins d'une société qui a besoin de l'engagement de personnes volontaires auprès de malades. Lauriane proposera des dates.

La discussion évoque aussi la conversion en pension de famille, qui correspond à des besoins repérés (et pour lesquels des fonds de l'Etat sont disponibles). Mais cela ne répond pas aux besoins immédiats.

Au cas où il faudrait faire face à la fermeture anticipée, Lauriane demande aux structures si elles pourraient accueillir les résidents actuels : 3 personnes sans papiers et 1 avec le RSA. ALICE, La Gerbe, et La Celle répondent favorablement pour 1 personne ; par ailleurs le Mas de Carles a été sollicité pour accueillir des personnes en sortie de LHSS.

- **Aspects financiers :**

Mise à jour des cotisations. Les associations sont sollicitées pour verser leur contribution 2023 dont le montant s'élève entre 50 € et 100 € selon les budgets des structures. Jacques Vivent vérifiera sur les comptes de l'UILV les versements déjà effectués.

Les associations pourront être défrayées de leurs *dépenses de déplacement* pour venir aux réunions. De même l'association qui reçoit pour la réunion pourra faire prendre en charge par l'UILV les frais de repas.

Mise à jour des pouvoirs sur les comptes. Caroline Cardeau disposera d'une signature sur le carnet de chèques, et par ailleurs un pouvoir sur les comptes est attribué à Vinciane Zelverte (Berdine), Jacques Vivent (Secrétaire Général et représentant du Mas de Carles) et Philippe Fournier (Conseil d'Administration de La Gerbe).

- **Adhésion de l'UILV à la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) :** l'intérêt consiste à bénéficier de réunions d'information sur des thèmes, et de formations pour les salariés. Proposition est faite de rencontrer les responsables FAS de Région (PACA, du fait que le siège de l'UILV est en PACA), afin de savoir si les compagnons ou salariés des Lieux à Vivre bénéficieraient de ces formations à travers l'adhésion de l'Union.

3- Renouvellement des agréments OACAS.

Caroline Cardeau propose son aide, grâce à un fichier qu'elle a créé et qui facilite la rédaction du dossier de bilan des 2 années 2022-2023 (les données concernant 2019-2021 avaient déjà été fournies). Ce fichier est présenté en séance et sera envoyé à tous les participants. Une attention particulière devra être apportée aux **éléments qualitatifs, aux histoires de vie, aux photos**. Du fait de la date du renouvellement, le dossier global sera envoyé fin janvier-début février, par conséquent les Lieux à Vivre concernés doivent chacun envoyer leur dossier à Caroline Cardeau **pour mi-décembre**. Elle en assurera la synthèse qui pourra être encore discutée lors de la prochaine réunion de l'UILV (en janvier, voir ci-dessous). Jacques Vivent et Caroline Cardeau vérifieront que l'agrément géré par PACA concernera bien également les autres régions.

4- Communication

- Les 2 versions du flyer décrivant l'UILV sont disponibles ; elles contiennent le même texte mais offrent des présentations différentes. Caroline Cardeau propose l'idée de rédiger un flyer plus court pour d'autres types de public (visiteurs...). Un autre flyer concernant les organismes OACAS est en préparation avec Emmaüs.
- Le site de l'UILV (<https://uilv.org>) comporte les données de chaque association et l'Egrégore des Lieux à Vivre (avec des versions imprimables disponibles). Caroline Cardeau insiste pour relancer la mise à jour des données de chaque structure sur le site.
- Lors d'une réunion à prévoir avec la Région PACA, plusieurs sujets pourront être abordés : présentation générale des Lieux à Vivre et de l'UILV ; gestion décentralisée des agréments ; situation particulière des Moreuills.

5- Formations communes à envisager

Prévention des risques : chaque Lieu à Vivre a besoin de définir ses besoins spécifiques. Pour l'aider dans cette démarche, un e-learning conçu par l'INRS peut servir comme initiation à la sécurité au travail. Les liens seront fournis par Caroline Cardeau dans un prochain message courriel.

Gestion des addictions : plusieurs formations sont proposées. Chaque association pourra faire remonter ses besoins afin de déterminer si les formations seront à envisager par Lieu à Vivre ou de façon collective

6- Sujets divers

- Evolution de la loi sur le RSA : pour l'instant l'article 17 qui protège les OACAS ne semble pas être mis en cause par cette révision (à suivre).
- Eligibilité des OACAS aux subventions ANAH (arrêté du 22 mai 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/5/22/TREL2309663A/jo/texte> ; voir en particulier la mention des OACS à l'article 34, alinéa III).
- Echo de la réunion sur le droit des étrangers : Sara Pougoué (La Gerbe) et Anna Millard (Bergerie de Berdine) ont participé à une réunion organisée par Emmaüs et le GISTI sur le droit des étrangers et en particulier sur l'admission exceptionnelle au séjour sous statut OACAS. Sara Pougoué rappelle les conditions requises pour présenter un dossier en préfecture (volume horaire d'activité de 30 h / semaine ; séjour continu sur 3 ans avec interruption possible cumulée et 2 mois

maximum). Etant donné les délais de traitement de la préfecture, il est possible de déposer la demande avant la fin des 3 ans de service au sein d'un OACAS sans attendre les 3 ans révolus. D'autre part, la formatrice a insisté sur l'importance de travailler la demande de titre de séjour avec un avocat spécialiste du droit des étrangers (pour faire valoir auprès de la préfecture les lois et décrets). Les personnes concernées ont droit à l'aide juridictionnelle. Les étrangers séjournant dans les OACAS sont considérés comme ayant rendu service à la France. Le préfet peut leur accorder le titre de séjour, sans obligation légale. Anna Millard a fourni son relevé de notes et Sara Pougoué a transmis le document projeté en séance. Ils sont joints en annexe au présent procès-verbal.

- Dates de la prochaine réunion : deux dates sont envisagées : mercredi 17 ou mardi 23 janvier 2024 au Mas de Carles. Jacques Vivent vérifiera la disponibilité du GAF pour l'une ou l'autre des dates.

7- Discussion en groupes sur la pérennisation de l'esprit des Lieux à Vivre

Rappel du texte figurant dans le flyer : « Les Lieux à Vivre participent ensemble à la lutte contre la pauvreté et toute forme de vie indigne ainsi qu'à l'épanouissement des personnes au nom de valeurs humanistes, spirituelles et républicaines ». La Charte des Lieux à Vivre parle aussi de « contrat de compagnonnage » et de « un contrat de solidarité fraternelle ».

Deux aspects sont abordés dans la discussion : (a) Qu'est-ce que l'esprit des Lieux à Vivre, à quoi tenons-nous ? (b) Comment le maintenir ?

a- Points importants

L'esprit des Lieux à Vivre est basé sur le respect de l'humain, mais également sur la foi : non une religiosité, mais les lois de la vie. Sinon ce n'est pas guérissant.

Cet esprit est basé sur l'offre d'habiter durablement, de faire ensemble, de promouvoir la solidarité avec des valeurs de cœur, d'amour, de compagnonnage.

Maintenir que ces Lieux ne sont pas de nature institutionnelle, mais une autre forme d'intervention sociale pertinente pour les personnes accueillies.

Garder l'esprit d'une « maison ouverte » où nous sommes tous accueillis et accueillants, en tenant compte des évolutions de la société et des habitants des Lieux.

Faire connaître ce qui se vit dans les Lieux à Vivre car ils sont des lumières (ou des phares). Ils représentent une force. Ils permettent de réveiller ce dont chacun est porteur dans un appel à choisir la vie.

b- Clés pour maintenir cet esprit

Passer du temps ensemble.

S'inscrire dans les actions de citoyenneté locale.

Veiller à l'adhésion des habitants au projet, relire régulièrement la charte, être accueillants par des gestes simples.

Toujours se questionner, s'adapter les uns aux autres de façon réciproque.

Ecouter les besoins, en particulier du fait des solitudes, des inadaptations à la vie en collectif. Chacun est parfois solitaire, tout en étant entouré.

Garder de la souplesse.

Se soutenir entre associations.

Vivre le partage de nos valeurs entre nous avant de le faire envers les autres, tout en accueillant notre diversité.

Prendre conscience que l'accueil nous transforme aussi et cultiver un esprit de service. Plus on est apaisé en soi-même et plus on peut servir.

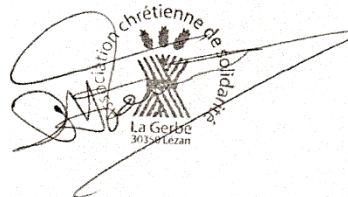
La réunion a comporté un repas pris en commun au café associatif Le Temps Partagé géré par La Gerbe et une visite des différentes maisons qu'elle anime. Compte rendu dressé par Martine et Philippe Fournier avec la contribution de Caroline Cardeau

Signatures :

Le secrétaire général de l'UILV : Jacques Vivent

Le secrétaire de séance : Philippe Fournier

**UNION INTER REGIONALE
DES LIEUX A VIVRE**
27 rue des Infirmières
84000 AVIGNON
Tél. 04 90 25 32 53
SIRET 824 275 523 000467 APE 9499Z



L'animatrice : Caroline Cardeau

Annexe : Feuille d'émargement

Feuille d'émargement		Rencontre des Lieux à Vivre		13/10/23 à LEZAN
NOM	PRENOM	Lieux à Vivre	Mail	Telephone
Fournier	Philippe	La Gerbe	philippe.fournier@lagerbe.org	06 64 30 98 22
Cardeau	Laurent	La Gerbe	laurent.cardeau@lagerbe.org	06 49 50 44 42
Fournier	Jeanne	La Gerbe		
Vivier	Jacques	Des de Carles	jacques.vivier@ceped.net	06 22 05 58 09
Pety	olivier	Des de Carles	olivierpety@outlook.fr	06.03.19.45.04
Milliard	Anna	Berdine	anna.milliard@berdine.fr	07 86 76 31 12
MALAMI	FRANCK	BERDINE	SUSHIFRANCK@GMAIL.COM	06 22 61 28 84
Cécile & Jacques DUBOUE - Berdine			cedig@yaho.fr	07-88-43-3104
WADOUC	LAURENT	LA GERBE	LAURENT.WADOUC@LAGERBE.ORG	06.57.83.84.83
VELENOU	Remy	La Gerbe	remy.velenou@lagerbe.org	06.56.63.35.34
darini	Hubert	La Celle	la Celle Hubert@hotmail.com	04 67 82 42 87
ANDRAL-PEREZ	Magali	La Celle	magaliandral@hotmail.com	06 24 60 04 03
PEREZ	Guy	La Celle	La Cellerochen@hotmail.com	09 67 8 24 28 1
Sylvain	Scain	Berdine	FLICC abe@asio.fr	06 27 17 18 24
JOLY	GUENAEL		ALICE " "	06 75 94 86 65
GUERE	GWADYS	MASSE CARLE		06.76.35.94.40
Boukhoume	joël	MAS de Carle	direction@masdecarle.org	06 38 50 73 18
MULSANT	Denis	Des de Carles		06 64 40 40 34
FAIVRE d'ARCIER	Nicolas		VELOCIPEDENIPPIQUE@RISEOP.NET	07 82 42 38 25
CHARASSE	Aurélien	LATRAME	charasse_aurelien@hotmail.com	06.45.93.91.00
Nysson	AUBERT	(en visite)	nyssonubert@gmail.com	07 61 5 23 48 7
PLANCE	Pauline	LATRAME	latrame26@protonmail.com	

NOM	PRENOM	Lieux à Vivre	Mail	TELEPHONE
STALH	Benjamin	LA TRAME	latrame26@protonmail.com	06 93 89 51 17
WADOUC				06 18 55 46 88
KHANIGBE	PATRICIA	DIE	PATRICIAKHANIGBE@gmail.com	07 68 98 56 20
TouRE	Mamadou	die		06 44 94 28 09
EKISSI	MOYISA	DIE	06	07 5 98 99 15 3
SANKOJ	JUSTIN	DIE		
	Jeanne	LEZAN	jeanne.sankoj@protonmail.com	06 4 18 21 3 7
DUGRID	Catherine	Lezan	Catherine.dugrid@gmail.com	
Boukhoume	joël	mas de carle		06 17 01 40 57
				06 76 35 94 40